



HAL
open science

Les défis des organisations paysannes au Burundi : Cas du secteur théicole

Eric Ndayisaba

► **To cite this version:**

Eric Ndayisaba. Les défis des organisations paysannes au Burundi : Cas du secteur théicole. Della/Afrique, A paraître. <hal-03112931>

HAL Id: hal-03112931

<https://hal.science/hal-03112931v1>

Submitted on 17 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Les défis des organisations paysannes au Burundi : Cas du secteur théicole

Par Docteur **Éric NDAYISABA**

Chargé de Cours à l'École Normale Supérieure (ENS-Burundi) et Membre associé au Laboratoire *Les Afriques dans le Monde* (LAM-Science Po Bordeaux).

Mail : ndayisaba.eric@yahoo.fr

Résumé

Au Burundi, le programme théicole s'est toujours intéressé aux organisations paysannes, aussi bien dans les grands domaines que dans les petites propriétés individuelles. Mais, cette politique s'est révélée ambiguë et utopique, à plusieurs reprises. À travers une approche socio-historique, cette étude montre que, dans les années 1960 et 1970, l'échec de la politique associative et coopérative résultait des incohérences entre la démarche et les réalités socio-économiques paysannes. La population n'était pas du tout intéressée par le modèle-type d'entreprise collectiviste, tel que proposé par l'État paternaliste et autoritaire. Elle ne souhaitait qu'entretenir de petites parcelles individuelles et dispersées, à l'image de l'ensemble du paysage agraire burundais. Pour le cas de nouvelles structures associatives consécutives à la politique de la libéralisation, elles restent sans assise communautaire, très peu représentatives et encore moins indépendantes. Leur avenir dépendra des capacités de la filière à entreprendre des alternatives innovatrices et participatives, visant la libéralisation et l'appropriation communautaire de l'entreprise.

Mots clés : thé, agriculture, organisations, paysan, Burundi

Abstract

In Burundi, the tea program has always been interested in peasant organizations, both in large domains and in smallholders. But, this policy was ambiguous and utopian, on several times. Through a socio-historical approach, this study explains that, in the 1960s and 1970s, the failure of associative and cooperative policy was the result of inconsistencies between the approach and the peasant socio-economic conditions. So, the population wasn't interested in the standard model of collectivist enterprise, as proposed by the paternalistic and authoritarian state. She wanted only small tea plots, like it's the Burundian agrarian landscape, in generally. About to the new peasant's associations, relating to liberalization policy, they remain low and less independent. Their future will depend on the capacities of the sector to take inovative and participative solutions, for liberalization and community participation.

Keywords : tea, farming, organizations, peasant, Burundi

Introduction

Au Burundi, le projet théicole s'inscrit dans le contexte développementaliste des années 1960 et 1970, relatif aux intenses financements pour le développement agricole et rural du *Tiers-Monde* (Z. Ergas, 1979, p. 184). Il avait l'objectif d'améliorer les conditions de vie des populations des hautes terres (1400 à 2200 m d'altitude), à travers la rémunération des théiculteurs et les revenus des travailleurs (E. Ndayisaba, 2019, p. 567). Il fut donc exécuté, d'une part, dans les grandes exploitations collectives, devenues plus tard des domaines de l'État (environ 20%) et, d'autres part, dans les petites propriétés paysannes individuelles (environ 80%). S'inscrivant dans le contexte d'un vaste programme de développement rural, la politique théicole a toujours officiellement accordé de l'importance aux organisations paysannes : les associations et les coopératives. Mais, en raison de multiples contradictions, cette démarche s'est révélée, à plusieurs reprises, ambiguë et utopique (E. Ndayisaba, 2020, p. 2018).

À travers une approche socio-historique, ce travail étudie les défis des organisations paysannes dans la filière théicole sur une période de moyenne durée (un demi-siècle). Il s'intéresse, d'abord, aux origines et fondements de la politique coopérative. Il analyse, ensuite, les incohérences entre les exigences de la politique et les logiques et réalités paysannes locales (P.- M., Découdras, 1997). Enfin, l'étude débouche sur une réflexion à propos de l'avenir des organisations paysannes dans ce secteur, dans une démarche participative et intégrée.

Cette étude se base sur les archives historiques de la Communauté Économique Européenne (le principal partenaire financier du projet théicole) et les rapports de l'Office du Thé du Burundi. Elle s'appuie également sur la documentation générale, mais aussi sur des enquêtes et des observations menées dans le cadre des recherches doctorales (E. Ndayisaba, 2019, pp. 38-40).

1. Origines et fondements de la politique coopérative

À l'origine de la politique coopérative, il y a l'idée de promouvoir les conditions du travail et des travailleurs, qui a émergé en Occident, en pleine révolution industrielle (J. P. Delas, 1991, p. 29). Cette vision s'est étendue, davantage, avec les initiatives de l'Organisation Internationale du Travail.

Dans les colonies belges, la politique des organisations paysannes était envisagée, depuis les années 1920, à travers des paysannats et des coopératives (M. Mukuri, 1990, pp. 150-211). Cette approche était

jugée efficace pour sortir la masse africaine des pratiques traditionnelles de production. Les initiatives se sont considérablement multipliées depuis la fin de la seconde guerre mondiale, avec l'importance de la coopération internationale au développement (P. Develtere, 1998, p. 13). Ainsi, la vision associative ou coopérative de production économique « moderne » fut transposée et généralisée dans les zones en développement comme un test d'une économie égalitaire et démocratique (E. Ndayisaba, 2019, p. 472). Le gouvernement et ses partenaires mettaient l'accent sur le rôle des organisations paysannes dans l'intensification du développement rural. On estimait que les coopératives étaient utiles et méritaient d'être soutenues en raison de leur potentialité à moderniser les conditions de vie économique et sociale, en organisant le marché sans laisser pour compte les gens ordinaires (P. Raison, 1989, p. 412).

Aussi, la coopérative villageoise était considérée comme un élément central dans la construction d'un État- nation. Le paysannat ou le « village de développement » pour le cas tanzanien (P. Raison, 1989, p. 415) était censé promouvoir un aspect éducatif, voire civilisationnel, dans la mesure où son projet s'adressait aux populations arriérées pour un apprentissage des valeurs et des normes d'une modernité socio-économique idéale. C'est pour cela que le soutien officiel et l'image idéale du développement coopératif étaient omniprésents et rarement remis en question (P. Develtere, 1998, p. 18). Ce qui fut, d'ailleurs, à l'origine de l'influence technocrate, voire du monopole de l'administration et des élites dans l'ensemble de ces structures développementalistes, souvent au détriment des populations paysannes.

Malgré l'échec constaté ou du moins le peu de motivation de la part des paysans, cette vision collectiviste de la vie socio-économique a transcendé les époques. Considérée comme la meilleure voie pour le développement socio-économique intégré, elle a continué à séduire les régimes de la période postcoloniale. Elle fut renforcée par le réveil communiste et l'engagement nationaliste et socialisant des premières élites indépendantistes (le cas de la Tanzanie de Nyerere, par exemple) qui préconisaient le développement rural à travers le regroupement des exploitations agricoles et des populations en villages (Z. Ergas, 1979, p. 174).

Mais, la transposition de certaines pratiques coloniales dont l'omniprésence de l'État technocrate et paternaliste, le quadrillage des coopératives par des sociétés paraétatiques, la logique disciplinaire et autoritaire et le privilège des notables constituaient des manœuvres pour renforcer l'emprise de ces appareils sur la paysannerie. Dans cette logique de l'organisation d'une « paysannerie utile » pour une « économie d'effort » (B. Capecchi, 1976, p. 224), l'administration mobilisait la population pour la

promotion des *plantes nationales*, sans mesurer l'ampleur des contraintes socio-économiques qui en sont liées. Cette logique de développement encadré, a aussi trouvé sa place dans le projet théicole.

2. Contradictions de la politique coopérative dans le secteur théicole, des années 1960 aux années 1980

Au début des années 1960, le gouvernement du Burundi, largement soutenu par la Communauté Économique Européenne, s'est lancé dans le développement de la culture du thé sur toutes les collines de la région des hautes terres. L'option des coopératives et des associations était avant tout privilégiée, aussi bien dans les grands domaines que dans les petites propriétés paysannes, bien que les contradictions fussent importantes.

2.1. Incohérences de la politique coopérative dans les grands domaines

Dans les grands domaines théicoles de Bugarama, Rwegura et Tora, il était prévu de développer des exploitations collectives. Pour maximiser la rentabilité du projet, les plantations devaient être exploitées collectivement par des planteurs regroupés en coopératives (Royaume du Burundi, 1962, p. 29).

Conscient de la complexité de la situation, de 1962 à 1966, les responsables des projets avaient la mission de mener des enquêtes auprès de l'administration à la base et à l'endroit des ouvriers pour connaître leurs avis sur la forme à donner aux exploitations. Les réponses furent davantage favorables aux exploitations individuelles, contrairement au souhait des planificateurs du programme. Le constat fut que les travailleurs se considéraient toujours comme de simples salariés au projet, sans aucune volonté de devenir des associés. Ils n'avaient jamais intégré l'idée de coopérative et préféraient toujours entretenir de petites exploitations individuelles (E. Ndayisaba, 2019, p. 476), dans la mesure où les gens apportent plus de soins, plutôt à une propriété individuelle qu'à une exploitation collective. Ils ont également exprimé les risques des contraintes administratives pour le cas d'une exploitation en commun.

Les responsables des projets s'intéressaient aussi à la forme juridique, sociale et économique à donner aux groupements des théiculteurs. Malgré toutes les inquiétudes, ils ont tenté de mettre en place des organisations de planteurs. La démarche consistait à former des « associations rurales », jouissant de la personnalité civile », sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Il était question de promouvoir une *agriculture sous contrats*. Les conventions concernaient, d'une part, l'État et la coopérative, et, d'autre part, la

coopérative et les producteurs. Selon les termes du contrat, après le départ de l'assistance technique expatriée, les coopératives des théiculteurs allaient progressivement rembourser le financement et assurer la gestion de l'entreprise (E. Ndayisaba, 2020, p. 221).

Cependant, déjà à cette époque, on pouvait constater l'aspect superficiel de cette modernisation rurale et un certain nombre d'ambiguïtés. En effet, il y avait des lacunes au niveau de la définition même des statuts particuliers des membres de la coopérative, constitués par une diversité de catégories dont des théiculteurs et des travailleurs. De plus, pour être admis comme membre de la coopérative, il fallait, notamment, résider aux environs du site et travailler régulièrement au chantier.

Cette logique de production à travers le modèle d'entreprise collectiviste était incohérente face à la réalité de la paysannerie burundaise, caractérisée par de très petites unités d'exploitations individuelles et dispersées. Avec les exigences de la démarche coopérative, les structures du projet devenaient très bureaucratiques et complexes pour les paysans. Les formalités administratives et juridiques étaient autoritaires, douteuses et ennuyeuses à l'endroit de la paysannerie.

En outre, la population avait toujours des réticences par rapport à l'engagement collectif ou coopératif ; car elle avait été déçue par les coopératives caféicoles de la période coloniale caractérisées par l'influence de l'État et des évolués. Aussi, dans les années 1960, la population était mécontente de la situation de l'ensemble des plantes commerciales qui présentaient des signes de faillite, à la suite, principalement, de la défaillance du marché. En plus, le caractère obligatoire et contraignant qui caractérisait l'ensemble des politiques de développement n'aidait pas à convaincre les gens de leur utilité.

En réalité, ce modèle-type d'entreprise qu'imposait l'exploitation coopérative négligeait les réalités paysannes. Le souhait des gens n'était que de travailler librement comme de simples ouvriers, au chantier et, s'il le fallait, entretenir individuellement de petites parcelles de thé chez eux, comme pour la culture du café. En fait, prétendre développer une population d'une région donnée, à travers un modèle uniforme, sans tenir compte des réalités locales, conduit généralement à des résistances et à des échecs considérables (J. Chonchol, 1996, p. 161). En plus du chantier théicole, d'autres préoccupations socio-économiques, inhérentes à la vie rurale, retenaient la population. L'idée d'une exploitation collective ne préoccupait pas la population dans la mesure où il n'était pas question de négliger l'agriculture vivrière qui assure toujours la subsistance. Cela avait un sens d'autant plus que le chantier théicole avait une durée déterminée. Les travailleurs n'avaient pas les garanties d'être finalement sélectionnés pour la coopérative. Les conditions de

travail étaient aussi dures, à cause d'une longue distance à parcourir pour arriver au travail, des accidents mortels, d'une faible rémunération et de mauvaises conditions climatiques (E. Ndayisaba, 2019, p. 328). Dans cette situation, le projet théicole se révéla comme une surcharge à l'endroit des communautés paysannes et par conséquent, l'absentéisme sur les chantiers se révélait inquiétant.

D'une manière générale, les acteurs d'une politique publique, quel que soit leur niveau d'influence, gardent les capacités relatives pour résister au modèle imposé (D. Darbon *et al.*, 2019, p. 20). Pour notre cas d'étude, les populations ont résisté à toute forme d'exploitation collective ou coopérative. Elles ont soit refusé de signer les contrats (le cas de Teza) soit négligé l'entretien des plantations communautaires (le cas de Tora). Même si l'idée du développement coopératif semblait innovatrice, le fait qu'elle émanait directement du bailleur de fonds, assimilé au colonisateur, et de l'État, avec son caractère autoritaire, n'était pas de nature à susciter l'adhésion populaire et volontaire des concernés. Au début, les gens faisaient semblant d'adhérer, mais à contre-cœur en attendant le pourrissement de la situation pour faire valoir leurs logiques, sans s'attirer trop d'ennuis de la part des autorités (E. Ndayisaba, 2019, p. 482).

À travers l'ensemble des moyens mis en place pour mobiliser la population, il y avait des ambiguïtés entre le travail au chantier et la corvée ou entre l'associé et l'obligé. Malgré ses bienfaits en termes d'emplois, le chantier théicole portait atteinte à la liberté individuelle, sociale et communautaire. Il se révélait contraire à la volonté de choisir de faire ou de ne pas faire telle ou telle autre activité en fonction de la nécessité. En raison de la méfiance par rapport à l'exploitation coopérative, les responsables des projets théicoles ont dû remettre en cause les prévisions de départ. Ainsi, le programme théicole fut orienté, d'une part, sous forme de grandes exploitations sous la gestion effective de l'État et, d'autre part, en de petites propriétés paysannes.

2.2. Échec des organisations paysannes dans les petites exploitations

Vers la fin des années 1960, le programme théicole commençait à s'intéresser aux *projets thé villageois*. Il s'agissait de l'extension de la culture du thé dans les petites propriétés paysannes individuelles. Pour le cas de celles-ci, l'idée de villagisation ou de regroupement d'exploitations était aussi envisagée afin de créer des espaces considérables en monoculture de thé. Les producteurs étaient, parfois, appelés à constituer des parcelles théicoles individuelles entre 20 et 25 ares, regroupées le long des routes et des pistes, sous la forme de paysannats. Mais, cette mesure ne fut pas appliquée à cause des défis fonciers, ainsi que de l'attachement des paysans à l'agriculture vivrière (E. Ndayisaba, 2020, p. 224).

Pour essayer de mettre en place cette politique, des associations de théiculteurs furent créées, à la hâte, par l'Administration. L'objectif était d'inciter les planteurs à s'organiser collectivement pour mettre en valeur leur production à travers une vente collective à la société théicole. L'association devait être financée à travers les contributions collectives des théiculteurs. C'est l'Office du thé qui était en charge, entre autres, de la supervision du programme, de l'encadrement technique des paysans, ainsi que de la fourniture des engrais, du matériel et des produits phytosanitaires. De leur côté, les paysans producteurs devaient entretenir leurs jardins de thé conformément aux directives de la société, livrer collectivement leur récolte à l'usine, payer les services rendus par l'association et, éventuellement, exécuter certains travaux communautaires, comme l'entretien des routes et des pistes. Selon les prévisions, ce sont les associations paysannes qui devaient, plus tard, évoluer en coopératives, avec l'objectif d'assurer la relève pour la gestion des sociétés théicoles après le départ de l'assistance technique expatriée.

Mais, le constat est que la vision développementaliste et technocrate de ce modèle était très incohérente aux logiques socio-économiques du paysan burundais. On peut, par exemple, se demander comment les paysans de l'époque, prétendus associés, pouvaient s'approprier les finesses juridiques et économiques de ce modèle (B. Capecchi, 1976, p. 297). En outre, la mobilisation autoritaire autour de la terre et de la force de travail était considérée comme une sorte de capture et de contrôle de la paysannerie (A. Ansoms & Th. Hilhorst, 2014, p. 12). Cet engouement pour les modèles de développement à travers les paysannats, la villagisation et l'exploitation collective se souciait peu de la volonté des concernés. Dans cette logique d'organisation économique « rationnelle », les autorités incitaient la population à la promotion des cultures nationales de rente, dont le thé, sans tenir compte du coût socio-économique porté par les communautés paysannes. Comme à l'époque coloniale, dans le contexte de la valorisation des ressources humaines et matérielles, les gens étaient incités à vivre et à produire selon un modèle-type qui ne correspondait pas forcément à leur cadre de pensée et de vie. Pour la population, le souci n'était pas de constituer de grandes exploitations de thé de type productiviste (la main-d'œuvre constitue toujours un défi majeur), ni d'adhérer au modèle coopératif d'entreprise. Leur souhait était plutôt d'entretenir de petites parcelles théicoles individuelles, à l'image des réalités paysannes locales dont les problèmes fonciers restent de taille. Or, l'attitude allergique de l'élite administrative à tout dialogue avec les paysans (Z. Ergas 1979, p. 171) allait marginaliser les initiatives civiles et la participation communautaire dans ce secteur de développement rural. Ainsi, les structures associatives furent progressivement abandonnées, laissant le monopole de l'État dans la gestion effective de cette grande filière agro-industrielle.

En bref, la vision élitiste et technocrate du développement, à travers les regroupements des exploitations et des producteurs, n'a pas pris en considération les logiques paysannes de la vie et de la production. Elle a tardé à comprendre la situation dans le contexte de l'ensemble des interactions de la vie socio-économique rurale. À cause d'un ensemble d'ambiguïtés d'ordre économique, social, culturel et juridique, la politique coopérative a subi un échec aussi bien dans les grands domaines que dans les propriétés paysannes individuelles. Ce qui a compromis l'idée d'appropriation communautaire du secteur théicole. L'État en a profité pour accroître davantage son monopole durant la période des années 1980 et 1990. C'est ainsi que les organisations paysannes furent longtemps ignorées jusqu'au processus de la libéralisation.

3. Place des organisations paysannes dans le processus de la libéralisation

L'idée de la libéralisation trouve ses origines dans les politiques néolibérales, recommandées par la Banque mondiale, à partir de la fin des années 1980. Elle vise en gros le retrait progressif de l'État dans la gestion des principaux secteurs économiques, au profit des acteurs privés et des organisations des producteurs. Dans le secteur théicole, il a fallu attendre environ deux décennies pour qu'au moins on s'intéresse à cette démarche. Il reste à voir si cette option parvient à faire émerger le mouvement associatif paysan, sinon, penser à des alternatives innovatrices.

3.1. Faiblesse des nouvelles organisations paysannes

Depuis le début des années 1990, l'idée des organisations des producteurs est revenue dans les discours officiels relatifs au processus de la libéralisation. Mais, il a fallu attendre 2004 pour que l'État se lance dans la création des associations des théiculteurs, avec le soutien des Organisations Non Gouvernementales dont l'Institut Africain pour le Développement Economique et Social (INADES-Formation). On constate que la situation n'a pas été très facile. En 2007, on estimait que seulement 29% des théiculteurs étaient membres des associations. De même en 2010, dans la région théicole d'Ijenda, seulement 25 collines sur plus de 70 collines avaient des associations, tandis que de 2014 à 2015, sur le plan national, il y a eu une diminution de 6,8% de l'effectif des membres des associations des théiculteurs (P. Manirakiza, 2019). Ne comprenant ni les objectifs ni l'avenir de ces organisations, certains associés se sont progressivement retirés. Seul l'octroi de quelques crédits collectifs par les microfinances sous l'aval de ces organisations peut retenir les membres.

À l'origine, l'objectif était que les organisations paysannes prennent part dans l'achat et la gestion de l'entreprise. Or, celle-ci est restée dans les mains de l'État. Celui-ci garde des réserves et ne veut pas se lancer dans des réformes sans avoir les garanties de la survie de l'entreprise, d'autant plus que l'échec de la privatisation de la filière café a laissé de mauvais souvenirs (M. Ndagijimana, 2015, p. 42).

De plus, ces organisations de type « top down », sans assise communautaire, restent largement sans ambitions et parfois inaccessibles aux paysans qu'elles sont censées représenter. Leurs leaders ne se contentent que de la participation à des séminaires, souvent réalisés grâce aux financements extérieurs. Se considérant comme de véritables petits chefs du village, lesdits leaders associatifs tiennent des discours dont le ton et le message de leurs discours ne diffèrent pas beaucoup de ceux de l'administration (E. Ndayisaba, 2019, p. 495). Ce qui ne facilite pas la communication et retarde, voire bloque l'émergence d'un mouvement associatif paysan dans ce secteur.

Du point de vue organisationnel, on constate une tendance bureaucratique (P. Manirakiza, 2019) à l'image de toute autre institution et office étatiques. Ce qui fait de ces organisations des structures hiérarchisées et inefficaces. N'ayant pas d'objectifs précis, ces associations se détournent progressivement de la mission officielle. Elles intègrent, notamment, la logique des solidarités de proximité, comme les emprunts et les aides aux membres en difficultés. Mais, faute de statuts clairs et de leadership, de telles initiatives ne durent pas longtemps.

Le constant général est qu'il est difficile pour ce genre d'organisations, créées à l'initiative des pouvoirs publics (et non des personnes concernées), de résister longtemps aux différentes épreuves du temps et au manque de légitimité de leur dirigeants (H. Cochet, 1995, p. 110). De telles associations restent généralement des « marionnettes » de l'administration, et donc de l'État, et ne sauraient s'opposer à celui-ci ou le concurrencer afin qu'il cède un peu de son espace (E. Sentamba, 2001, p. 114). Si elles tentent de se libérer de ce qualificatif de « marionnette » par la défense des intérêts des producteurs (la hausse du prix par exemple), elles deviennent des cibles de l'administration. C'est dans ce contexte que les organisations des théiculteurs n'ont pas la possibilité ni de décoller ni de remettre en cause le système, qui les pilote par ailleurs. Les logiques paternalistes et autoritaires d'encadrement de la production agricole et de l'économie en général, privilégient les logiques rentières et entravent, ainsi, l'émergence d'initiatives communautaires ou privées plus autonomes. Pour que les organisations paysannes deviennent des acteurs influents, il faut plus d'efforts pour penser à des perspectives innovatrices.

3.2. Pour l'avenir des organisations des théiculteurs : des perspectives participatives

En raison de son rôle social, il est important pour le chercheur de penser à l'avenir de son objet d'étude, à travers la recherche action et l'expertise. Cela est d'autant plus fructueux quand la thématique présente un intérêt public évident (Dumoulin O., 2003, p. 25). Le thé a ce privilège.

En effet, en référence aux paradigmes du développement durable (voir les Objectifs du Millénaire pour le Développement) et au rôle social de l'entreprise, il est indispensable que le producteur soit plus qu'intéressé (rémunéré), plutôt intégré à travers la participation à la gestion de « sa » société. De nos jours, le modèle économique dominant et efficace est celui qui évolue vers la libéralisation de l'entreprise avec une participation importante des producteurs.

Pour notre cas, considérant que plus de 80 % du thé burundais provient des petites exploitations paysannes, la place du producteur doit être centrale. L'une des alternatives de l'entreprise théicole concerne l'émergence et la participation des organisations paysannes autonomes et intégrées. Pour réussir à l'appropriation communautaire dans ce secteur, la volonté politique et les efforts des acteurs sont indispensables pour rendre le cadre général socio-économique plus souple, accessible, efficace et rassurant.

En revanche, dans ce processus transitoire de libéralisation, l'État ne peut pas se retirer d'un coup. À court terme, une première phase de la libéralisation, d'environ dix ans, avec la participation de l'État, des privés et des associations paysannes, permettrait à ces derniers de se familiariser progressivement à la gestion de cette entreprise. Après, une commission indépendante évaluerait la situation et déciderait, à travers une étude largement diffusée et discutée, sur la forme à donner à la seconde phase de la libéralisation, en prenant toujours en compte l'importance de la rentabilité économique, mais aussi de la participation paysanne. À ce sujet, le modèle kenyan de la libéralisation et de l'appropriation communautaire de l'entreprise théicole peut inspirer le Burundi. Dans ce grand pays théicole (3^{ème} au niveau mondial et premier africain), depuis les années 2000, les organisations paysannes ont pris une assise communautaire et participent activement à la gestion de leur entreprise (E. Ndayisaba, 2019, p. 570).

Cette démarche exigera plus d'efforts de la part de l'État burundais pour sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés. Il devra faciliter l'émergence d'un « climat des affaires » rassurant, afin d'intéresser plus d'acteurs possibles. Il faudra également faire preuve de confiance à l'endroit de la population qui a tellement souffert de multiples abus des pouvoirs. Cela nécessitera l'évolution des mentalités pour

améliorer les rapports État-Paysannerie dans l'angle, plutôt, de coopération que de monopole ou de domination. Concernant l'autonomie financière des structures associatives, le rôle des institutions bancaires et microfinances est nécessaire pour soutenir les différentes initiatives paysannes. C'est donc par le processus d'appropriation communautaire, associative et participative que les acteurs de l'entreprise théicole tireraient davantage de profits des différentes opportunités qu'offre cette filière agro-industrielle.

Conclusion

La politique des organisations paysannes a toujours intéressé les responsables du secteur théicole. Mais, la vision paternaliste et technocrate du développement rural, à travers les regroupements des exploitations et des producteurs, n'a pas pris en considération les logiques paysannes de la vie et de la production, dans le contexte de l'ensemble des interactions de la vie socio-économique rurale. Ce modèle d'exploitation coopérative ou d'association rurale, dicté par le « Haut », n'était pas conforme aux logiques paysannes de travail et de production. Depuis le début des projets, les discours officiels sur les organisations paysannes ne collaient pas avec la réalité sur le terrain. Les pratiques autoritaires employées pour faire accepter cette politique n'étaient pas de nature à faire émerger l'idée de la prise en charge communautaire. Les organisations de « types fantoches », officiellement et techniquement structurées comme toute entreprise « moderne », apparaissaient insaisissables à l'endroit des théiculteurs. En principe, cette participation antagoniste (P. Develtere, 1998, p. 85), se réalisant par contrainte, ne dure pas longtemps. Comme les paysans n'étaient pas ni intéressés ni intégrés, d'une manière sérieuse, ils ont boycotté la politique des exploitations collectives et des organisations paysannes. Malgré son caractère modernisateur, la démarche coopérative a subi un échec manifeste, aussi bien dans les grands domaines que dans les petites propriétés paysannes individuelles, laissant ainsi la place libre à la centralisation et au monopole de l'État dans cette grande filière agro-industrielle.

Le retour des organisations paysannes, inspiré par la vision néolibérale de l'entreprise, ne manque pas non plus de contradictions. Les associations-types, « fabriquées » par les instances de l'État et ses partenaires, peinent à décoller pour réussir leur mission première : celle de défendre les intérêts immédiats des producteurs. Elles sont handicapées soit par l'influence des pouvoirs publics soit par l'incompétence du leadership. Mais, force est de constater que l'avenir de l'entreprise théicole est intimement liée à celui des organisations paysannes, volontaristes, autonomes, responsables et intégrées.

Bibliographie

1. Ansoms An, Giuseppe Cioffo, Huggins Chris et Murrison Jude, (2004). « The Reorganization of Rural Space in Rwanda. Habitat Concentration, Land Consolidation & Collective Marshland Cultivation », *Losing your Land. Dispossession in the Great Lakes*, Woodbridge, An Ansoms & Thea Hilhorst, James Currey, 163-185.
2. Capecchi Bernard, (1976), *La culture du caféier et du théier au Burundi*, Thèse, Université de Bordeaux III, Bordeaux.
3. Chonchol Jacques, (1996), « Revaloriser les sociétés rurales du Tiers-Monde : Conditions inéluctable du développement », *Questions du développement. Nouvelles approches et enjeux*, Paris, André Guichaoua, L'Harmattan, 147-166.
4. Cochet Hubert, (1995), *Etude sur la stratégie des producteurs de café du Burundi*, Paris, Institut National Agronomique.
5. Darbon Dominique, Nakanabo Diallo Rozenn, Provini Olivier et Schlimmer Sina, (2019), *Un état de la littérature sur l'analyse des politiques publiques en Afrique*, Papiers de recherches AFD, 98.
6. Decoudras Pierre-Marie, (1997), *A la recherche des logiques paysannes*, Paris, Karthala.
7. Delas Jean-Pierre, (1991), *Le mouvement ouvrier. Naissance et reconnaissance XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Nathan.
8. Develtere Patrick, (1998), *Economie sociale et développement. Les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, Bruxelles, De Boeck.
9. Dumoulin Olivier, (2003), *Le rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire*, Paris, Albin Michel
10. Ergas Zecki, (1979). « La politique des villages Ujamaa en Tanzanie : la fin d'un mythe », *Tiers-Monde*, 77, 169-186.
11. Etude Générale des possibilités de cultures du thé au Rwanda et au Burundi. Archives historiques de la CEE
12. Lecompte Bernard, (2008), « Les trois étapes de la construction d'un mouvement paysan en Afrique de l'Ouest », *Défis agricoles africains*, Paris, Jean- Claude Devèze, Karthala, 119-135.
13. Manirakiza Paul, Présentation de la CNATHE-Nyamukamirwabose, Communication au séminaire sur « Le thé en Afrique de l'Est : retombées socio-économiques et appropriation communautaire d'une politique publique de développement », Bujumbura, ENS, le 15 janvier 2019.
14. Mukuri Melchior, (1990), *Les transformations de l'Agriculture au Burundi sous la colonisation belge (1924-1959)*, Thèse, Université de Laval, Québec.
15. Ndagijimana Marcien, (2015), *Enjeux de la privatisation de la filière café au Burundi*, Saarbrücken, Editions Européennes.
16. Ndayisaba Eric, (2019), *Le thé au Burundi : Politique publique de développement, rente et appropriations*, Thèse, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.
17. Ndayisaba Eric, (2020), « Les enjeux de l'appropriation communautaire dans le secteur théicole au Rwanda et au Burundi, des années 1960 à 2018 », *Conjonctures de l'Afrique Centrale*, 2020, Paris, 95, Sara Geenen, Aymar Nyenyezi Bisoko et Sahawal Alidou, L'Harmattan, 217-237.
18. Raison Pierre, (1989), « Les erreurs géographiques de l'Ujama tanzanienne », *Tropiques : lieux et liens : florilège offert à Paul Pelissier et Gilles Sautter*. Paris, Pinton Florence, ORSTOM, 402-420.
19. Royaume du Burundi. (1962), *Théiculture au Burundi*. Muramvya-Busangana, Rapport, Bujumbura.
20. Sentamba Elias, (2001), *Représentations, pouvoirs et développement local : analyse critique d'une politique publique : le projet agro-sylvo-pastoral de la province de Rutana (Burundi)*, Thèse, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.